



COMITE DIRECTION DISTRICT ILLE ET VILAINE FOOTBALL

SEANCE du Mardi 12 Mai (Visioconférence)

Présents: P LE YONDRE – C REBILLON – A LE GALLOUDEC - M. DELEON – B MARTIN - M. HAYE M ESCALAIS– P.LOUIN - M. BESNARD – B CANTO - A. ROLLAND – C. RACINE – E. DELAUNAY – G. DESPRES -

Excusés: S ORAIN – K NEVEU-THOMAS – A. GOUJON – JM VACHER – P GUILLEMOT

Le comité prend connaissance

- PV Comex 16 avril
- PV Comite Ligue du 23 Avril
- Note service juridique du 07/05
- Règlement du championnat seniors District

Le Président rappelle les points principaux

Règles communes s'appliquant aux championnats F.F.F., Ligues et Districts

Les règles communes suivantes s'appliqueront aux championnats organisés par la F.F.F, ses Ligues et ses Districts

La détermination des équipes qui accèdent à la division supérieure et des équipes qui sont reléguées en division inférieure se fera **sur la base du classement arrêté au 13 mars 2020**, jour de la suspension officielle de toutes les compétitions, quel que soit le nombre de matches joués et donc même dans l'hypothèse où la phase aller n'aurait pas été intégralement disputée ;

Chaque classement arrêté au 13 mars 2020 devra, le cas échéant, être mis à jour pour tenir compte de toute décision relative à une procédure en cours ou à venir, dans n'importe quel domaine, ayant un impact sur le nombre de points d'une équipe dans son championnat et/ou sur sa position au classement ou encore ayant pour effet de remettre en cause, pour quelque motif que ce soit, son droit à se maintenir dans une division ou à accéder à la division supérieure ;

Une fois chaque classement établi dans les conditions rappelées ci-avant, deux situations devront être distinguées :

- **Les équipes ont toutes joué le même nombre de matches : la position au classement de chaque équipe sera déterminée par son nombre de points ;**
- **Les équipes n'ont pas toutes joué le même nombre de matches :** dans ce cas, afin de rétablir l'équité sportive, **la position au classement de chaque équipe sera déterminée par le quotient issu du rapport entre son nombre de points et son nombre de matches (quotient arrondi à la deuxième décimale au maximum)**, étant précisé que les chiffres à prendre en compte, pour le nombre de points comme pour le nombre de matches, sont ceux intégrés au classement, ce qui veut dire notamment que les éventuels retraits de points et matches perdus par forfait ou par pénalité sont donc pris en compte dans ce calcul.

Règles propres aux championnats des Ligues et des Districts :

A) Les règles suivantes s'appliqueront spécifiquement aux championnats des Ligues et des Districts :

- Le nombre **d'accessions** à appliquer sera **celui expressément prévu dans le règlement du championnat** concerné mais en revanche **il ne sera appliqué qu'une seule et unique relégation** dans chaque championnat ou, s'il s'agit d'un championnat à plusieurs groupes, **dans chaque groupe dudit championnat**. Cette unique relégation concernera l'équipe la moins bien classée de la poule, étant toutefois précisé que si dans cette poule, une ou plusieurs équipes ont fait forfait général, seule la ou les équipes forfait général seront reléguées en division inférieure. S'y ajoutera toute descente d'une autre équipe visée par une décision remettant en cause, pour quelque motif que ce soit, son maintien dans la poule (notamment : mise hors compétitions, exclusion, rétrogradation...);

B) Aucun groupe d'un championnat ne pourra être composé de plus de 14 équipes. Toutefois, **la Ligue ou le District pourra, sur décision de son Comité de Direction, créer une poule supplémentaire dans un championnat** mais sous réserve que toutes les poules dudit championnat soient composées au maximum de 12 équipes. Par ailleurs, si l'application de la règle exposée au paragraphe précédent a pour effet de générer une poule de 13 équipes, la Ligue ou le District pourra, sur décision de son Comité de Direction, faire passer cette poule de 13 à 14 équipes pour la saison 2020 / 2021, cette 14ème équipe ne pouvant être qu'un accédant supplémentaire. Enfin, dans les deux cas (poule supplémentaire ou passage de 13 à 14 équipes), si la Ligue ou le District veut pérenniser cette situation au-delà de la saison 2020 / 2021, elle/il devra alors le faire valider par son Assemblée Générale. A défaut, il appartiendra à la Ligue ou au District de prendre toutes les mesures nécessaires afin que ses championnats retrouvent leur structure habituelle dès la saison 2021/2022;

En application du point A des dispositions prévues au procès-verbal du Comex

Le Comité de Direction du District III et Vilaine rappelle les dispositions réglementaires prévues:

Accession D1 vers R3 : 7 équipes

Accession D2 vers D1 : 15 montées réglementaires (Les 9 équipes classées 1° et Les 6 meilleurs 2°)

Accession D3 vers D2: 20 montées réglementaires (les Deux premiers de chaque groupe)

Accession D4 vers D3 : 20 montées réglementaires (les Deux premiers de chaque groupe)

En conséquence le comité en **application du point B** de la note du Comex ci-dessus

Attendu Que la D1 en application de ces règles compte :

Situation actuelle D1 = 60 équipes

Moins 7 montées en Ligue et Moins 5 descentes en D2 (1 descente par groupe)

Plus 3 descentes de R3 et Plus 15 montées réglementaires de D2

- Soit Résultat = 66 équipes
- Il est donc nécessaire de créer un groupe de plus en D1 district
- (La constitution de groupes de 13 ou 14 n'étant pas souhaitable en District à ce niveau et notamment au vu des incertitudes quant au calendrier de la saison prochaine)

Pour les autres divisions: Pas de modifications: 9 groupes D2 et 10 groupes D3 (D4 en fonction des engagements)

Sachant **qu'il appartiendra à l'assemblée de district de se positionner**

- Soit revenir à L'ancienne Pyramide avec 5 groupes de D1
- Soit Maintenir cette nouvelle pyramide

Sachant qu'il sera aussi nécessaire d'absorber les descentes supplémentaires de ligue pour un retour à des groupes de 12 maxi en Ligue

Si retour ancienne pyramide les mouvements de clubs en fin de saison seront :

DIV	Nb Eq 19/20	Pyram 19/20	2019 / 2020			Nb Eq 20/21	Pyram 20/21	2020/2021		Nb Eq 21/22	Pyram 21/22
			Mouvements	Prévu	Réalisé			Mouvement fin de saison			
D1	60	5 X 12	Montées en R3	7	7	72	6 X 12	Montées en R3	7	60	5 X 12
			descentes de R3	7	3			descentes de R3	10		
			Montées de D2	15	21			Montées de D2	9		
			Descentes en D2	15	5			Descentes en D2	24		
D2	108	9 X 12	montées en D1	15	21	108	9 X 12	montées en D1	9	108	9 X 12
			descentes de D1	15	5			descentes de D1	24		
			Montées de D3	20	25			Montées de D3	10		
			Descentes en D3	20	9			Descentes en D3	25		
D3	120	10 X 12	montées en D2	20	25	120	10 X 12	montées en D2	10	120	10 X 12
			descentes de D2	20	9			descentes de D2	25		
			Montées de D4	20	26			Montées de D4	12		
			Descentes en D4	20	10			Descentes en D4	27		
D4	140	14 X 10	montées en D3	20	26	124	12 X 10	montées en D3	12	139	13 X 10
			descentes de D3	20	10			descentes de D3	27		
	428				424				427		

Si validation AG District de Pérenniser la nouvelle Pyramide

DIV	Nb Eq 19/20	Pyram 19/20	2019 / 2020			Nb Eq 20/21	Pyram 20/21	2020/2021		Nb Eq 21/22	Pyram 21/22
			Mouvements	Prévu	Réalisé			Mouvement fin de saison			
D1	60	5 X 12	Montées en R3	7	7	72	6 X 12	Montées en R3	7	72	6 X 12
			descentes de R3	7	3			descentes de R3	10		
			Montées de D2	15	21			Montées de D2	15		
			Descentes en D2	15	5			Descentes en D2	18		
D2	108	9 X 12	montées en D1	15	21	108	9 X 12	montées en D1	15	108	9 X 12
			descentes de D1	15	5			descentes de D1	18		
			Montées de D3	20	25			Montées de D3	15		
			Descentes en D3	20	9			Descentes en D3	18		
D3	120	10 X 12	montées en D2	20	25	120	10 X 12	montées en D2	15	120	10 X 12
			descentes de D2	20	9			descentes de D2	18		
			Montées de D4	20	26			Montées de D4	17		
			Descentes en D4	20	10			Descentes en D4	20		
D4	140	14 X 10	montées en D3	20	26	124	12 X 10	montées en D3	17	127	13 X 10
			descentes de D3	20	10			descentes de D3	20		
	428				424				427		

Le comité de direction du District conformément à la note du Comex adapte les critères de départage pour classement des équipes au sein du même groupe

REGLES DE CLASSEMENT (Article 11 du règlement championnat seniors district)

Pour classer les équipes dans un groupe les dispositions ci-dessous sont appliquées dans l'ordre :

- 1 Cotation par points (Match gagné 3 pts, Match nul 1 pt, Match perdu 0 pt, forfait ou pénalité -1 pt)
- 2 Application des pénalités de points pour sanction disciplinaires (Voir article 8 règlement championnat LBF).
- 3 Classement des équipes de 1 à 12. En cas d'égalité de points application des critères ci-dessous :
 - a. - N° Equipe (1, 2, 3...)
 - b. - Classement particulier (1) **(Au prorata du nombre de matches joués)**
 - c. - Goal average général (Différence entre buts marqués et encaissés sur la compétition)
 - d. - Meilleure attaque sur la compétition concernée **(Au prorata nombre de matches joués)**
 - e. - Equipe ayant gagné le plus de matches de la compétition concernée
 - f. - Equipe ayant le plus petit nombre de défaites au cours de la compétition concernée
 - g. - Equipe ayant eu le moins d'exclusions au cours de la compétition concernée
 - h. - Equipe ayant eu le moins d'avertissements dans la compétition concernée

Critères pour départager équipes de groupes différents (Article 13 du règlement championnat seniors district) ou cas des divisions déficitaires ou excédentaires

MONTEES SUPPLEMENTAIRES (Ou meilleur 2° de D1 et D2 par exemple)	DESCENTES SUPPLEMENTAIRES (Ou Moins bon 10° de D2 par exemple)
1- Priorité équipe 1 puis 2	1- Dans l'ordre équipe 5, 4, 3, 2, 1.
2- Plus fort coefficient total points / Nombre matchs	2- Plus faible coefficient total points / Nombre matchs
3- Goal average général	3- Plus faible Goal average général
4- Meilleure attaque (Nbre de buts / Nbre matches)	4- Moins bonne attaque (Nbre de buts / Nbre matches)
5- Equipe ayant eu le moins d'expulsés	5- Equipe ayant eu le plus d'expulsés
6- Equipe ayant eu le moins d'avertissements	6- Equipe ayant eu le plus d'avertissements

Le comité valide les classements effectués à partir des règles établies

Nota conformément aux dispositions prises par le Comex pour les championnats en 2 phases ; pour la D4 et D5 La phase 2 ne comptant que 3 à 5 matches joués seuls les classements de la D4 Phase 1 sont pris en compte pour déterminer les accessions en D3 . A savoir 1 montée a minima par groupe puis dans l'ordre les meilleurs 2° , puis les meilleurs 3° au besoin

- [Classements D1 \(Annexe 1A\)](#)
- [Classements D2 \(Annexe 1B\)](#)
- [Classements D3 \(Annexe 1C\)](#)
- [Classements D4 \(Annexe 1D\)](#)

Le comité valide Les accessions et rétrogradations par division sachant que celles-ci pourront évoluer en fonction des engagements d'équipes pour la saison prochaine

[Accessions – rétrogradations \(Annexe 2\)](#)

**Le Président Du District
Philippe LE YONDRE**